

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par
M. Tardy, M. Saddier et M. Hetzel

ARTICLE 48

Alinéa 27, seconde phrase

Compléter cette phrase par les mots :

selon des modalités définies par voie réglementaire

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît plus approprié de renvoyer à un décret les précisions concernant la prise en compte du niveau d'analyse des risques financiers en fonction de la taille de la société et de l'impact de ses activités sur le changement climatique.